

## Déclaration liminaire de la FSU au CTA du 10/12



Monsieur le recteur, Mesdames et Messieurs,

La FSU dénonce les conditions dans lesquelles se sont déroulées les élections professionnelles. Le vote électronique avec l'accumulation de problèmes techniques (saturation, redirection provoquant des bugs alors même que le rectorat a chaudement recommandé aux collègues de transférer leur boîte) a entraîné un découragement de beaucoup et explique la désaffection pour ce vote malgré toute l'aide que nous avons pu recevoir des services techniques. Il s'agit là comme évoquée hier au CENAM pour le gouvernement d'un choix aveuglé idéologique, sans préoccupation de la réalité. Et c'est là un véritable recul démocratique !

Ce CTA porte en particulier sur l'évolution de la carte des formations pour la rentrée 2023 : constructions de modulaires, de pôles de métiers, de lycées, ouverture et fermeture de formations. Des capacités d'accueil pour les élèves des voies technologique et professionnelle. On s'interroge tout de même sur comment tout cela a été pensé. En particulier sur les conditions de travail des agent.es. Le déficit en termes de personnels (enseignant.es, administratif.ves, AESH, AED, infirmier.es, PsyEn, assistant.es de service social, personnels de direction ...) est un euphémisme. Si cela n'est pas pensé en amont, on va se retrouver encore une fois avec du personnel manquant et des recrutements de personnels contractuels tout au long de l'année.

La question de la sécurité est-elle vraiment pensée dans cette carte des formations ? Quand on connaît les violences dans et aux abords des établissements scolaires et sur les routes, cela n'est pas certain. Les dernières semaines montrent une nouvelle fois combien cette question doit être prise en compte dans ces constructions scolaires. Un APS de niveau BEP engagé au LPO de Petite-Terre nous laisse sceptique quand on sait qu'il faut au moins un BTS pour ce genre de travail.

Un constat s'impose : un des principaux freins à la réussite de nos élèves est la forte densité des effectifs dans les établissements. Il faut scolariser tous les élèves mais pas tous au même endroit. Il semble qu'on va continuer avec des établissements en sureffectif, ce qui va engendrer encore de l'insécurité.

La FSU réaffirme ici son opposition à votre volonté de poursuivre le développement de l'apprentissage et du mixage des publics. Vous nous dites régulièrement soutenir la voie professionnelle mais ici, il s'agit d'un projet idéologique, sélectif, qui ne marche qu'à coups de subventions aux entreprises et ne profite pas aux élèves de CAP et bac pro. Ça renforce en plus les inégalités entre garçons et filles. Rappelons ici le rapport de la cour des comptes de juin 2022 qui épingle France compétences. D'ici la fin 2022, près de 20 milliards d'euros d'argent public seront dépensés pour l'apprentissage en 3 ans. Pourtant, il n'y a aucune plus-value sur l'insertion professionnelle et la qualité de la formation en apprentissage dans le 2de degré pour la jeunesse en général, ni pour les jeunes de la voie professionnelle en particulier.

A la FSU, nous défendons un enseignement professionnel public, ambitieux, équilibré, émancipateur. Une formation professionnelle qui donne le temps aux élèves souvent issus des milieux les plus défavorisés d'apprendre, qui leur donne la possibilité de poursuivre des études supérieures. La violence qui touche l'île montre combien cette formation intellectuelle et citoyenne à côté de la formation à un métier reste indispensable. La réforme de la voie professionnelle qui est en cours et qui prévoit d'augmenter de 50% les semaines de stage, le calibrage des filières sur les besoins économiques locaux, la ventilation des horaires disciplinaires au niveau local, la ½ journée découverte des métiers en 5<sup>e</sup> ne saurait être une réponse satisfaisante pour des jeunes qui ne sont pas prêts à aborder le monde de l'entreprise dans sa globalité à 15,16 ou 17 ans. Ces jeunes ont droit à une offre de formation et à une formation diversifiée. Cela va avec un enseignement professionnel initial, sous statut scolaire.

-Créer des CAP en deux ans voire un an ne correspond pas à la réalité de ce que sont les jeunes en CAP. On a même des classes de CAP à 30, cela ne devrait pas exister ! Ces jeunes souvent avec de grandes difficultés scolaires ont besoin d'être moins nombreux en classe, ont besoin de temps (CAP à 3 ans) et de vrais cours et non de chefs-d'œuvre ou de la co-intervention. Ce sont-là des gadgets idéologiques plutôt que des plus-values pédagogiques.

La FSU souhaite savoir si les IDE contractuel.es auront en janvier 2023, 50% de l'IFSE.

Depuis le 23 août 2022, plusieurs postes infirmier.es conseiller.es en santé se retrouvent vides :

- Collège de Koungou
- Collège de Dembeni
- Lycée des métiers de Kaweni
- Lycée de Kahani

Vous remarquerez que ce sont des zones sensibles où la violence de ces dernières années est accrue. Les collègues, dans l'attente de l'occupation de ces postes remplissent à elles seules les missions de deux. Aujourd'hui le résultat est là :

- Départ de l'infirmière de Chirongui, de Kawéni, du collège de Passamainty, du lycée de Kahani. Un arrêt de travail au lycée de Kawéni.

L'heure est grave, le premier lieu de ressource de proximité pour nos élèves disparaît.

La FSU dénonce la loi TFP qui a permis de développer la contractualisation, contraire au statut et prive les collègues de représentation sur des points aussi essentiels que les promotions ou les mutations.

À Mayotte, la contractualisation massive n'a pas résolu, loin s'en faut la crise de recrutement de personnels formés. Tant que des mesures indemnitaires ne seront pas à l'ordre du jour, la jeunesse de Mayotte ne pourra pas bénéficier du système public d'éducation qualitatif auquel elle a droit.